



La création d'un club montagne-escalade est avant tout liée à une passion. Elle exige qu'un certain nombre de conditions soient remplies :

- La participation de dirigeants et d'animateurs
- L'assurance de pouvoir disposer de plages horaires suffisantes pour permettre aux membres du club de se retrouver et de pratiquer leurs activités
- L'implantation du club sur un territoire de façon à devenir un acteur local. Ce territoire peut être une commune, une communauté de commune...

Pour un bon fonctionnement, il est indispensable que des contacts préliminaires soient établis :

- **Entre les membres fondateurs** (c'est ainsi que l'on appelle les personnes qui décident d'unir leurs efforts pour aboutir à la création du club.) Ils élaborent un projet de club : ce projet définit les fondements de l'association. Le projet servira de base à l'élaboration des « statuts de l'association ». Il permet de définir les besoins matériels pour que l'association puisse fonctionner. Ce premier projet doit aussi déboucher sur l'élaboration d'un premier projet d'activités et d'un projet de budget (l'association va-t-elle être viable ?)
Il suffit de 2 personnes d'un point de vue légal pour créer une association (7 en Alsace Moselle). Mais plus l'équipe de copains motivés du départ sera forte plus l'association se développera avec facilité.
- **Avec le maire de la commune** : un club sportif et particulièrement dans nos domaines de la montagne et de l'escalade peut difficilement subvenir seul à la majorité de ses besoins (besoins d'accès en salle d'escalade, achat de matériel d'escalade, d'alpinisme, de ski de montagne, de canyon...) à moins de demander un montant de cotisation exorbitant.
Il est donc judicieux de se mettre en relation avec le Maire, son Adjoint chargé des sports et l'Office municipal des Sports le cas échéant, pour voir comment obtenir de l'aide dans ces domaines.
Par exemple une SAE existe dans la commune : négociez des créneaux horaires d'utilisation. Vous souhaitez organiser des sorties montagnes : il semble important de disposer d'un local pour préparer les sorties et pour le rangement du matériel...
Rappel : une des charges des élus municipaux est de permettre et d'aider les différentes activités sociales, culturelles, sportives, de leur ville... Le club doit devenir un acteur local : il sera alors considéré et soutenu.
- **Avec le comité départemental** : il vous aidera pour votre future affiliation en vous donnant tous les renseignements nécessaires. Il vous expliquera l'intérêt de s'affilier à la FFME.

Renseignements
www.guidon.asso.fr/